

	Cadre de référence Plateforme d'Evaluation pour l'Insertion Professionnelle (PEIP)	
Public	<p>L'action s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De manière privilégiée dès l'entrée dans le dispositif RSA pour toute personne en démarche d'insertion pour lesquelles un bilan doit être établi pour élaborer un plan d'actions cohérent ; • Aux personnes présentes depuis plus d'un an dans le dispositif RSA pour lesquelles il apparaît nécessaire de faire une évaluation en vue d'élaborer un parcours d'insertion cohérent et adapté. <p>Sont exclues les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevant d'une problématique sociale les empêchant de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle ; • En capacité d'emploi avérée. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Construire avec la personne un parcours d'insertion personnalisé, cohérent et adapté en identifiant les compétences et les freins à l'insertion : lecture, écriture, calcul, langue orale, mobilité, logement, santé, comportement, ponctualité, respect des règles, relation aux autres, compréhension des consignes, situation familiale et financière,... • La plateforme doit permettre l'accès à des actions concrètes telles qu'un accompagnement spécialisé, une formation, l'insertion par l'activité économique, un retour à l'emploi. 	
Contenu	<p>L'identification des capacités et des freins à l'insertion peut s'effectuer à travers une approche pluridisciplinaire et mutualisée pourra être mise en œuvre.</p> <p>Des séances collectives et individuelles en alternance peuvent être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation de travail, • Tests écrits et aptitudes informatiques, • Entretien directif et/ou libre, • Groupe de travail sur des thèmes relatifs à la recherche d'emploi, aux métiers, à la santé, la mobilité, la garde d'enfants... <p>Une orientation sociale sera proposée si les freins à l'emploi sont majeurs.</p> <p>La plateforme s'achève par un entretien de bilan et restitution pour adhésion du bénéficiaire et un bilan écrit à adresser au prescripteur et à la DEEI – Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Insertion seront réalisés.</p>	
Rythme et durée	La durée d'une évaluation complète est de 3 semaines.	<div style="background-color: red; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Non renouvelable</div> <div style="background-color: green; color: white; padding: 5px; text-align: center;">3 semaines</div>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies ; • Nombre d'évaluations réalisées ; • Nombre d'évaluations non finalisées ; • Nombre de sorties avec une suite de parcours ; • Nature des suites de parcours proposées ; • Nature des sorties sans suite de parcours. 	